

JA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-203 du 7 Mai 1984

chargeant le Camarade Grégoire AGBAHE,
Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et
des Loisirs, de l'intérim du Camarade
Philippe AKPO, Ministre de la Santé
Publique pour compter du 7 Mai 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 7 Mai 1984, le Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 7 Mai 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MTAL-MSP 6 autres
Ministeres 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 2 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-Gde
Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-